



GAL Loire Beauce



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Guide du membre du Comité de programmation

**GAL Loire Beauce
LEADER 2014 - 2020**



GAL Loire Beauce



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne, l'Europe investit dans les zones rurales.

Sommaire

I. Appréhender le programme LEADER.....	2
II. Cerner le rôle du comité de programmation.....	3
III. S'approprier la stratégie LEADER Loire Beauce.....	4
IV. Connaître la maquette financière.....	9
V. Intégrer les étapes de la procédure de sélection.....	9
VI. Comprendre le cycle d'un dossier LEADER.....	10
VII. Assimiler les mécanismes de financement LEADER.....	11
VIII. Relayer sur le territoire la dynamique LEADER.....	12

I. Appréhender le programme LEADER

1. Un programme européen de développement rural territorialisé

LEADER, acronyme de « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un programme européen de développement rural, intégré au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Il permet de soutenir des **projets innovants et fédérateurs s'inscrivant dans une stratégie définie par les acteurs du territoire concerné**. Il a vocation à servir de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des territoires ruraux européens.

Les territoires bénéficiant d'un programme LEADER sont dénommés **GAL, Groupes d'Action Locale**. Ils sont sélectionnés par appel à projet régional au regard de la qualité et pertinence de la stratégie proposée.

La mise en œuvre d'un programme LEADER vise à mettre en réseau les acteurs du territoire vers un même objectif et à susciter différentes initiatives complémentaires en ce sens.

Le dispositif LEADER a été créé en 1991, et pour la période 2014-2020 en est à sa 5^{ème} génération. Si les modalités ont évolué, LEADER repose toujours sur les mêmes principes.

LEADER se fonde sur...

Une stratégie locale partagée : lors de la candidature au programme LEADER, la définition de cette stratégie s'est basée sur une concertation large des acteurs locaux

Un partenariat d'acteurs publics et privés : un comité de programmation et des groupes de travail rassemblant Élus et acteurs « privés » (associations, agriculteurs...) sont sollicités pour le suivi et la mise en œuvre de LEADER

Une approche globale ascendante : la stratégie a été définie et proposée par les acteurs du territoire et construite de manière transversale

Des approches novatrices apportant une réelle valeur ajoutée au niveau des partenariats ou du contenu

La volonté de s'engager dans un **processus d'échanges et de capitalisation** de pratiques innovantes

La volonté de prolonger cette stratégie par des actions de **coopération**

2. LEADER sur le GAL Loire Beauce

Le **GAL Loire Beauce** regroupe 48 communes du Loiret (45) et du Loir et Cher (41), appartenant au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire Beauce, et aux Communautés de Communes des Terres du Val de Loire et de la Beauce Loirétaine. Ce territoire a décidé d'assembler ses forces autour d'une ambition commune :

« L'énergie, l'eau et la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique »

Sur la période 2014 – 2020, **1 million d'euros** est dédié au territoire du GAL pour subventionner différents projets complémentaires répondant à cette stratégie.

II. Cerner le rôle du comité de programmation

Le programme LEADER a la particularité d'être géré localement, en s'appuyant sur un partenariat d'acteurs publics et privés à travers la constitution d'un comité de programmation. Ce dernier est l'**instance décisionnelle** du GAL : il décide de l'attribution de l'aide LEADER aux projets éligibles, au regard de la stratégie.

Ce comité comprend un collège d'Elus et un collège d'acteurs « privés » issus de la société civile, représentants des thématiques abordées. Il est régi par la règle du double quorum : « il ne peut délibérer que si au moins la moitié des membres votants du comité de programmation est présente et si au moins la moitié des voix à exprimer lors du vote relève du collège privé ».

La pluralité des acteurs présents permet d'étudier le projet sous différents angles et apporter un enrichissement de la stratégie, favoriser la mise en réseau et le débat sur le territoire. Pour mener à bien cette mission, le comité de programmation doit :

1. Suivre la mise en œuvre de la stratégie : cohérence et procéder à des ajustements si nécessaire - Cf. PARAGRAPHE « III. S'APPROPRIER LA STRATEGIE » – « VIII. RELAYER SUR LE TERRITOIRE »

Le GAL Loire Beauce a été sélectionné sur une stratégie. Le comité de programmation doit suivre l'avancement des objectifs et thématiques par fiche action afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de cette stratégie. Des ajustements peuvent avoir lieu en fonction de l'avancement des volets de cette stratégie et des freins ou moteurs rencontrés.

➔ *Des bilans annuels et une évaluation intermédiaire à mi-parcours seront réalisés pour permettre ce suivi*

➔ *Une information sera réalisée sur l'actualité des projets soutenus*

2. Suivre la maquette financière - Cf. PARAGRAPHE « IV. CONNAITRE LA MAQUETTE FINANCIERE » ET
« VII. ASSIMILER LES MECANISMES DE FINANCEMENT »

L'enveloppe de 1 million d'euros a été répartie entre les 7 fiches actions de la stratégie LEADER. Il convient de suivre l'avancement des consommations par fiche action et d'effectuer des ajustements si nécessaire sans remettre en cause la stratégie territoriale

→ *La maquette financière sera présentée à chaque comité et abordée dans chaque bilan*

3. Sélectionner les projets selon une procédure transparente et non discriminatoire : choix des dossiers au regard de la stratégie LEADER et des critères de sélection - Cf. PARAGRAPHE V. « INTEGRER LA PROCEDURE DE SELECTION »

Le choix des dossiers relève du comité de programmation. Une grille d'analyse des projets selon des critères de sélection a été établie, elle constitue un outil d'aide à la décision.

→ *L'ordre du jour principal des comité concernera l'étude des dossiers en opportunité ou programmation*

III. S'appropriier la stratégie LEADER Loire Beauce

« L'énergie, l'eau et la biodiversité, au cœur d'une dynamique territoriale, moteur de la transition énergétique et écologique »

La stratégie LEADER du GAL est bâtie autour de la transition énergétique et écologique du territoire et notamment des enjeux énergie/eau/biodiversité. Elle découle de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce. Elle vise le soutien d'actions complémentaires insufflant le changement et le passage à l'acte de chaque acteur par :

- Des actions d'animation et de mise en réseau territoriale permettant les échanges et la concertation
- Des actions permettant une évolution des connaissances et compétences (formation, échanges d'expérience...)
- Des actions d'adaptation des enjeux de la transition aux spécificités du territoire (expérimentation, études territoriales, sites pilotes)
- Des actions de sensibilisation du grand public permettant la diffusion, le partage, l'appropriation des enjeux de la transition
- Des projets structurants innovants issus de tous ces partenariats et réflexions menés

Cette stratégie se décline en 6 fiches actions, auxquelles chaque projet doit se rattacher :



FICHE ACTION 1. « RESEAU PROSPECTIF DURABLE »

Enveloppe dédiée : 100 000 €

Inscrire le territoire comme relais des connaissances et des politiques supra-territoriales sur la transition énergétique et écologique

· Organisation de conférences, débats, réunions d'informations ou de mise en réseau autour des thématiques de la transition énergétique et écologique dont l'énergie, l'eau et la biodiversité



Structurer et animer la démarche de transition énergétique et écologique du territoire et faire vivre des réseaux d'acteurs locaux sur les thématiques de la transition

· Animation et mise en réseau des acteurs locaux, études territoriales, animation de groupes de réflexion locaux sur la transition énergétique et écologique

Sensibiliser largement le grand public à ces enjeux et structurer la démarche

· Actions d'éducation à l'environnement (énergie, climat, ressource en eau, biodiversité...), mise en réseau et formation des acteurs relais, mise en place d'une antenne locale d'information et d'accompagnement, mutualisation d'outils et mise en place de démarches participatives.

FICHE ACTION 2. « EFFICACITE ENERGETIQUE »

Enveloppe dédiée : 100 000 €

Favoriser la rénovation énergétique, le recours aux énergies renouvelables, les économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés et la maîtrise de l'éclairage public



· Conseil et accompagnement des collectivités et entreprises : diagnostics énergétiques, sensibilisation pour la rénovation dans l'habitat, formations, réunions d'informations, supports de communication, ingénierie de conseil, étude d'aide à la décision, actions de valorisation des projets innovants

Organiser la lutte contre la précarité énergétique

· Actions de sensibilisation et communication des publics en précarité énergétique, formation et mise en réseau des structures en lien avec ces publics, animation pour organiser la démarche localement, mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...

Structurer la démarche de développement des énergies renouvelables (EnR)

· Schémas territoriaux directeurs des EnR, études pré-opérationnelles pour l'identification du potentiel en EnR, études de faisabilité et animation pour la mise en réseau des acteurs et l'accompagnement à l'émergence de projets de production/consommation d'EnR

FICHE ACTION 3. « CONTINUITES ECOLOGIQUES ET CONSOMMATIONS DURABLES »

Enveloppe dédiée : 90 000 €

Améliorer l'appropriation de la biodiversité et la continuité des corridors écologiques et des milieux

· Aménagement de lieux de découverte, points d'observation, actions de préservation et/ou restauration des mares, zones humides ou autres réservoirs de biodiversité liées à une action pédagogique (inventaires, diagnostics, conseils, aménagements, acquisition de matériels...)
· Mise en réseau des acteurs et aménagements favorables à la circulation des espèces ou actions pilotes permettant notamment les liaisons entre espaces publics et privés

Développer la nature dans les bourgs, l'accompagnement des acteurs locaux à la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des espaces verts et jardins ainsi que la gestion des espèces invasives

· Aménagements pilotes des collectivités intégrant les enjeux de la nature en ville (implantation et restauration de patrimoine arboré, aménagement de parcs et jardins, traitement alternatif des eaux usées)
· Actions de sensibilisation et de formation des collectivités et des particuliers à la gestion raisonnée des espaces verts et jardins, acquisition de matériel de désherbage alternatif et achat de matériel et plants pour l'implantation de zones végétales ou tampons permettant de limiter l'usage des pesticides des collectivités engagées dans un plan de gestion différenciée
· Actions de sensibilisation et de formation des collectivités, de recensement et acquisition de matériels relatifs à la gestion des espèces invasives



Inciter les acteurs locaux à mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de l'approvisionnement local et de saison

- Actions de sensibilisation, d'accompagnement, de formation des structures proposant une restauration collective pour l'engagement dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ou d'approvisionnement local
- Actions pilotes mutualisées ou acquisition de matériel qui en découlent
- Actions de sensibilisation des consommateurs

Inciter les acteurs locaux à mettre en place des actions de valorisation des déchets et de mobilité durable

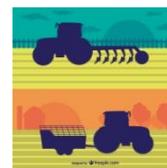
- Actions de sensibilisation, opérations d'animation et équipements visant la récupération et/ou le recyclage de déchets spécifiques et visant la mobilité durable

FICHE ACTION 4. « AGRICULTURE DURABLE »

Enveloppe dédiée : 100 000 €

Adapter les pratiques pour réduire les émissions énergétiques et non énergétiques et contribuer à la gestion quantitative et qualitative de l'eau

- Actions de valorisation et d'échanges autour des pratiques innovantes intégrant les enjeux énergie/eau/biodiversité à destination des actifs agricoles du territoire
- Actions d'expérimentations multi-partenariales liées au stockage de carbone, à l'efficacité de l'azote dans le sol et/ou à l'optimisation de la gestion de l'irrigation et des intrants (ex : agriculture de précision, agroforesterie...)



Développer les actions de biodiversité en milieu agricole

- Diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles, animation de groupes d'échanges sur la biodiversité en milieu agricole et pour la mise en place d'un observatoire local
- Expérimentations liées à la biodiversité en milieu agricole et implantation et/ou acquisition collective d'aménagements favorables et de matériels
- Animation pour l'émergence de filières locales liées à la biodiversité en milieu agricole

Favoriser le maintien d'une agriculture plurielle

- Projets de diversification agricole alimentaire ou non alimentaire
- Actions collectives d'animation, de mise en réseau ou d'accompagnement, favorables au développement d'une agriculture plurielle, à l'installation-transmission ou au maintien d'une agriculture en zone périurbaine

Favoriser l'autonomie énergétique dans les exploitations agricoles

- Diagnostics énergétiques et actions de conseil sur l'efficacité énergétique en milieu agricole : machinisme et éco-conduite, production d'énergies renouvelables à la ferme...
- Actions de sensibilisation, d'animation de groupes de travail et d'accompagnement pour la réalisation d'investissements liés à l'énergie

FICHE ACTION 5. « CULTURE ET DIALOGUE »

Enveloppe dédiée : 160 000 €

Favoriser les actions culturelles et manifestations axées sur l'interconnaissance et le dialogue entre les habitants et les différentes catégories d'acteurs du territoire et/ou orientées vers la transmission au grand public de messages sur la transition énergétique et écologique du territoire

- Actions de mise en place, structuration et animation d'un réseau d'associations et d'acteurs culturels locaux visant à une meilleure promotion de la dynamique culturelle du territoire
- Actions d'animation et de communication permettant le bien-vivre ensemble sur le territoire
- Actions de communication et culturelles valorisant l'agriculture
- Projets d'action culturelle favorisant le lien sur le territoire et/ou permettant de transmettre les messages de la transition



Soutenir les actions de valorisation des paysages et du patrimoine en lien avec les enjeux

énergie/eau/biodiversité et/ou la valorisation de l'agriculture

· Actions de restauration et valorisation du patrimoine et des paysages donnant lieu à l'animation de ces sites, en lien avec les enjeux énergie/eau/biodiversité ou la valorisation de l'agriculture locale : études préalables, travaux, aménagements et dépenses préalables à l'animation du lieu

Développer des lieux favorisant la rencontre entre habitants et véhiculant les messages de la transition énergétique et écologique et la connaissance des paysages et du patrimoine local

· Animation, mise en réseau, aménagement de lieux permettant la rencontre entre habitants et véhiculant les messages de la transition

FICHE ACTION 6. « COOPERATION »

Enveloppe dédiée : 200 000 €

Des projets de coopération sont possibles. Les actions soutenues doivent s'inscrire dans la stratégie LEADER et dans les objectifs des accords de partenariats signés avec d'autres territoires (voisins ou non, en France ou en Europe). Les pistes de coopération :

Aménagement durable avec le GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne

- Urbanisme et aménagement durable
- Mobilité durable
- Mise en œuvre des actions de la Trame Verte et Bleue
- Coopération Loire
- Tourisme prônant les activités durables en Val de Loire



Valorisation de la Beauce

· Projets collectifs répondant à la fiche action 5 « culture et dialogue » : création de liens entre habitants, valorisation de l'agriculture, du patrimoine et/ou des paysages spécifiques de Beauce, animations vectrices des messages du développement durable

Agriculture et transition énergétique et écologique avec le GAL Beauce Dunois

· Actions de sensibilisation, d'expérimentation, de mise en réseau des acteurs agricoles, de développement d'outils innovants liés à l'agriculture de précision, aménagements favorables à la biodiversité menés collectivement ; démarches pédagogiques/participatives liant agriculture, biodiversité, coopération autour de l'émergence d'une unité de transformation de produits agricoles en Beauce

Coopération avec des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

· Poursuite des actions de coopération « Rêve demain l'énergie » autour de la mobilisation des Elus et la sensibilisation des jeunes ou actions de coopération sur une des thématiques développées dans ce cadre avec un autre territoire français TEPCV

FICHE ACTION 7. « ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL » Enveloppe dédiée : 250 000 €

· L'équipe technique du GAL et les frais afférents sont éligibles afin d'assurer l'animation de la stratégie LEADER et du GAL ainsi que la gestion des dossiers sur la durée du programme.

IV. Connaître la maquette financière

L'enveloppe de 1 million d'euros obtenu pour le territoire a été répartie entre les 7 fiches actions selon les paramètres suivants :

- Le type de projets soutenus et leur coût
- Les cofinanceurs potentiels
- Les priorités ressorties lors du diagnostic.

FICHES ACTIONS	FEADER alloué	
FA1 : Réseau prospectif durable	100 000 €	10 %
FA 2 : Efficacité énergétique	100 000 €	10 %
FA 3 : Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9 %
FA 4 : Agriculture durable	100 000 €	10 %
FA 5 : Culture et dialogue	160 000 €	16 %
FA 6 : Coopération	200 000 €	20 %
FA 7 : Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%
TOTAL	1 000 000 €	100%

Comme précisé précédemment, cette maquette peut évoluer en fonction des opportunités et des contraintes.

V. Intégrer les étapes de la procédure de sélection

1. L'analyse du projet par le COmité de PILotage (COPIL)

Le projet est analysé sur sa qualité notamment au travers des critères de sélection suivants :

- Degré de contribution à la transition énergétique et écologique du territoire, inclusion des thématiques « énergie, eau, biodiversité », cohérence avec les stratégies territoriales (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, Trame Verte et Bleue...)
- Cohérence de la structure porteuse à mener le projet (au regard de ses missions, de sa stratégie globale, de sa capacité en moyens humains et financiers...)
- Qualité du contenu du projet : caractère fédérateur (réseaux, partenariats, gouvernance), pertinence de l'échelle d'intervention, expertise apportée vis-à-vis des enjeux de la transition énergétique et écologique
- Effet sur la dynamique LEADER : valorisation/capitalisation du projet, pérennisation, effet levier financier du projet

L'avis est résumé sous la forme d'un tableau regroupant les atouts, points de vigilance, préconisations, questions et points de débats et inséré dans les fiches projet remises aux membres du comité de programmation.

2. L'étude du projet en COmité de PROGrammation (COPROG)

La présentation du projet

Le projet est présenté succinctement par l'équipe technique du GAL (rattachement à la stratégie, objet, objectifs, plan de financement prévisionnel...). Un rapporteur du COPIL énonce ensuite l'avis du COPIL.

L'accueil du porteur de projet et les échanges en comité de programmation

Le porteur de projet est invité à apporter ses arguments quant aux remarques du COPIL sur la contribution aux critères de sélection (en 5 diapos et 5 minutes maximum). Les membres peuvent poser directement leurs questions.

Le débat et le vote

Les membres sont invités à débattre sur le projet en l'absence du porteur de projet. Le Président du GAL anime ces échanges avant de procéder au vote.

L'objectif du GAL est de faire émerger et soutenir des projets qui vont dans le bon sens pour le territoire et qui contribuent à la dynamique locale autour de la transition énergétique et écologique. Aussi le comité privilégie pour les échanges :

- La liberté de parole dans le respect de tous les acteurs présents, issus de divers horizons
- Une approche constructive → soulever des questions et apporter des éléments de débats autour des projets sur la base de ses compétences et du point de vue de la fonction qu'il représente (au-delà de ses propres convictions politiques, militantes...).

VI. Comprendre le cycle d'un dossier LEADER

1. Le porteur de projet se renseigne sur l'éligibilité de son projet au programme LEADER

→ L'équipe technique du GAL informe de l'éligibilité du projet et des modalités de financement

2. Le porteur de projet dépose une fiche pré-projet

→ Le porteur expose les éléments principaux de son projet

→ Le porteur reçoit un accusé de réception de dossier et est autorisé à engager les dépenses

3. Le COPIL et le COPROG donne un avis d'opportunité (étape facultative)

→ Les membres de ces comités s'expriment sur le fond du projet. Il donne un avis favorable ou non au regard des critères de sélection sur la base d'un montant indicatif

4. Le porteur de projet monte le dossier de demande de subvention

→ Le porteur doit fournir tous les justificatifs nécessaires pour déterminer le montant exact de la subvention potentielle.

5. Le COPIL et le COPROG programme le dossier

→ Les membres du comité sélectionne officiellement le projet et valide le montant de subvention attribuée.

6. Le porteur de projet reçoit une convention attributive d'aide

7. Le porteur dépose une demande de paiement après réalisation du projet

→ Le porteur doit fournir tous les justificatifs nécessaires pour montrer la bonne réalisation de son projet et pour déterminer le montant exact de la subvention réelle.

8. Le porteur de projet perçoit la subvention

→ La subvention LEADER est versée après les autres subventions perçues sur le projet

Avis d'opportunité ou programmation ?

Les projets sont présentés en COPROG pour **programmation** une fois que le dossier est complet, sur la base de justificatifs de dépenses et recettes détaillés. Les membres du comité apportent l'avis définitif avec le montant exact de subvention LEADER.

Par exception, les dossiers peuvent être présentés, dans un premier temps, en **avis d'opportunité**. Les membres du COPROG apportent un avis sur le fond du projet sur la base d'un plan de financement estimatif. Le montant de la subvention reste donc indicatif à ce stade et sera validé lors d'une prochaine programmation.

Cette étape est utile dans les cas suivants :

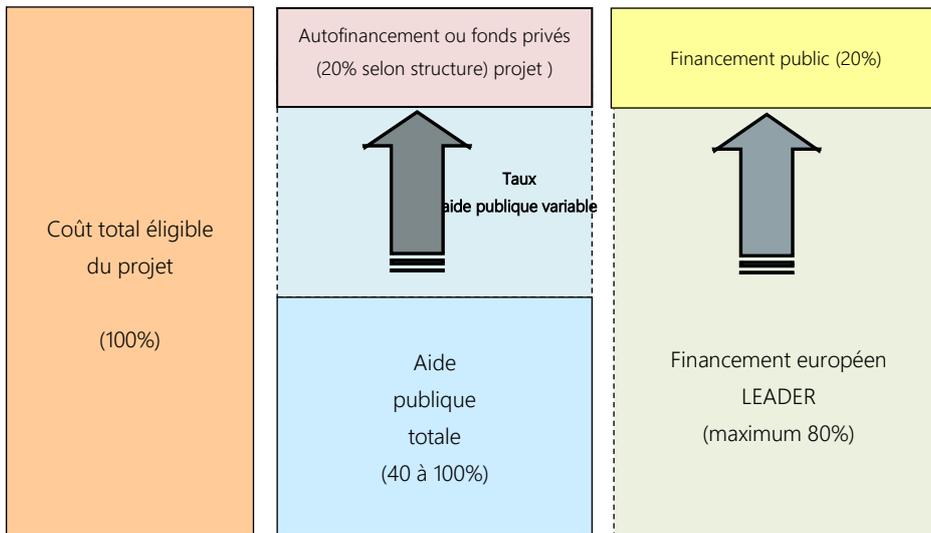
- Nécessité d'avoir un avis avant le montage du dossier : interrogation sur la contribution à la stratégie ou préconisations éventuelles à formuler...*
- Délais de dossier complet allongés pour diverses raisons (attente du déploiement de l'outil de gestion et du conventionnement, attente des notifications des cofinanceurs, ...)*

VII. Assimiler les mécanismes de financement LEADER

Les principes clés :

- ☞ **LEADER ne peut être l'unique source de financement.** Chaque projet doit donc trouver des cofinancements publics (Etat, Région, département, communes, ADEME, Agence de l'Eau...). L'autofinancement d'un porteur de projet public ou d'un organisme qualifié de droit public (OQDP) peut éventuellement être valorisé en contrepartie de l'aide LEADER.
- ☞ **Le taux d'aide publique, LEADER + financeur public, peut représenter jusqu'à 100 % du coût total** du projet (sous réserve de la réglementation européenne des aides d'Etat dans lequel peut s'inscrire le projet) avec, au maximum, 80% de cofinancement LEADER.
- ☞ **Le plancher de subvention est de 6 250 € d'aide publique** (LEADER + financeur public)

☞ **Pour les projets d'investissements, le plafond de dépenses éligibles s'élève à 156 250 € et le taux maximum d'aide est de 40 %.**



VIII. Relayer sur le territoire la dynamique LEADER

En tant que membre du COPIL et/ou du COPROG, votre rôle est de faire connaître, d'informer et d'évoquer autour de vous:

- les subventions européennes pour les porteurs de projet potentiel du territoire
- les démarches menées à l'échelle du territoire aux partenaires potentiels
- les actions soutenues/initiées dans LEADER pour les faire partager et rayonner

Pensez à diffuser dans votre entourage les outils de communication du programme LEADER et du PETR Pays Loire Beauce.

